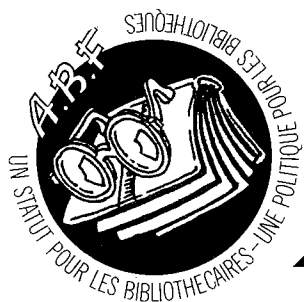


Assemblée générale de l'Association des bibliothécaires

22 mai 1989 - Rapport



Un paysage nouveau

L'année écoulée depuis le Congrès de Marseille a été pour le monde des bibliothèques une période particulièrement mouvementée : indispensables mutations ou turbulences dangereuses ? L'avenir nous permettra probablement de faire le tri... et je me garderai de trancher. Mais vous comprendrez aisément qu'il n'est pas facile de faire un rapport d'activité nuancé dans ces conditions !

Ces turbulences ont touché tous les secteurs : les administrations de tutelle, avec la disparition de la DBMIST ; les établissements avec l'annonce de la création de

la Bibliothèque de France et la publication du rapport sur les Bibliothèques universitaires et la diffusion restreinte de celui sur les Bibliothèques municipales classées ; l'inspection générale avec le licenciement de Gérard Sarazin et le renforcement de l'effectif ; les conservateurs d'Etat avec le projet de création d'un corps de conservateurs du Patrimoine - dont ils sont exclus ; la formation professionnelle avec la réforme du CAFB et la remise en cause de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques comme filières de formation des conservateurs ; la redéfinition des critères d'attribution des

subventions du Centre National des Lettres aux Bibliothèques publiques,... sans parler du déménagement de l'Association ! Les seules choses qui demeurent en l'état, c'est peut-être celles que nous sommes le plus pressés de voir bouger : les statuts du personnel d'Etat, du personnel territorial et des autres filières qui sont aussi partie prenante de notre association : des bibliothécaires d'hôpitaux, par exemple.

Nous sommes tous concernés par ces mutations. Non seulement les membres du bureau, mais aussi beaucoup d'entre vous, ont participé aux discussions, ont répondu à des enquêtes, se sont réunis

Association es français rt d'activité

pour rédiger des vœux ou des motions, ont entrepris des démarches auprès des autorités de tutelle ou des responsables politiques. Et je m'en félicite.

LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE

Dans le numéro 141 du Bulletin de l'ABF, vous avez pu lire la motion que nous avons rédigée sur le projet du Président de la République de créer une Très grande bibliothèque. Il appartient aux bibliothécaires de saisir l'occasion pour faire avancer l'ensemble du réseau des bibliothèques françaises. Le 8 février nous avons rencontré Dominique Jamet qui nous a affirmé être en total accord avec le contenu de notre texte - et qui depuis a accepté de se rendre à l'invitation de nos collègues de la B.N., pour nous exposer l'état d'avancement de ce projet...

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis longtemps nous mesurons combien le CAFB, dans son contenu comme dans ses modalités d'examen, avait besoin d'un coup de neuf. Encore qu'il ait fait ses preuves, comme diplôme permettant aux employeurs de recruter du personnel immédiatement opérationnel et comme moyen, pour les titulaires de ce certificat, de trouver un emploi, dans des délais raisonnables. Mais il y manquait des options et une véritable insertion dans un cursus universitaire.

La plupart des groupes régionaux de l'ABF, à l'occasion des journées de Nancy en décembre 1985, s'étaient vivement impliqués dans la refonte des structures de formation et la mise en place de Centres régionaux intégrés à l'université. Nous n'avons pas pu poursuivre dans

cette voie de large participation de nos adhérents - et la réforme qui vient d'être adoptée a soulevé de notre part quelques objections, qui n'ont pas toutes été prises en compte dans le texte adopté. Nous aurions, en tout état de cause, préféré que sortent les nouveaux statuts de la fonction publique territoriale avant cette réforme, afin que soit clairement reconnu un niveau de recrutement des sous-bibliothécaires à «Bac plus deux années d'études universitaires». Ceci est valable également pour les bibliothécaires-adjoints d'Etat qui attendent encore leur reclassement et même les primes promises l'an dernier.

Le CAFB version 1990 contient d'excellentes innovations : par exemple, la création de nouvelles spécialisations : «image» ou «documentation administrative» et la possibilité d'étaler le cursus sur plusieurs années. Nous retenons aussi, pour la filière «Médiathèques», l'idée d'imposer à tous deux spécialisations et d'en autoriser une troisième. En revanche, la formule adoptée, qui consiste à intégrer la spécialisation adultes dans l'enseignement commun, nous paraît retirer beaucoup de souplesse au système; et surtout réduire la portée de cette spécialisation qui ne comptera guère plus de 60 h de cours (au lieu de 120 h dans les autres spécialisations). Elle risque ainsi de se voir dévaluée tant auprès des employeurs que des étudiants : le service adultes mérite une spécialisation à part entière ! De son côté, la section BU a déploré la disparition d'une véritable filière «bibliothèques spécialisées» qui comportait plusieurs spécialisations qui ne sont pas vraiment reprises dans la nouvelle formule.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est grave de porter de trois à cinq ans la durée d'activités professionnelles exigée pour obtenir une dispense de baccalauréat. Le CAFB a toujours été un puissant facteur de promotion interne... et appliquée dès la prochaine rentrée, cette mesure risque de pénaliser tous ceux qui cette année suivaient un enseignement de mise à niveau dans le cadre du CNFPT...

La formation professionnelle c'est aussi la formation élémentaire et le diplôme de l'Association. 521 élèves se sont inscrits à cette formation, 358 ont obtenu le diplôme. La carte des 17 centres, créés à

l'initiative de nos collègues, responsables de B.C.P. ou de B.M. évoluée, puisqu'en certaines régions de nouveaux centres vont se mettre en place cependant que dans d'autres la formation relève désormais des structures de coopération - ce qui nous réjouit - ou d'organismes commerciaux - ce qui est probablement moins satisfaisant. Nous nous efforçons d'harmoniser le fonctionnement des centres, comme nous avons harmonisé il y a une dizaine d'années le contenu des enseignements... La nouvelle édition du manuel est parue en janvier, sous une belle couverture verte. Un regret, l'homologation de notre diplôme n'est pas encore chose faite...

LE PATRIMOINE ET NOUS

Le rapport sur les Bibliothèques municipales classées tout comme le projet de création d'une Ecole du Patrimoine et d'un corps de conservation du même nom, nous interpellent : que souhaitons nous, tant pour nos établissements que pour le personnel qui en a la charge ?

Il faut rappeler ici sur les principaux faits. Dès le mois de janvier, je vous faisais part des inquiétudes que pouvait soulever le travail de la Commission Béghain sur le statut de ces Bibliothèques. En effet, comme plus tard, à propos de l'Ecole du Patrimoine, la présidente en exercice a été invitée à une réunion dont elle ignorait l'objectif exact, il lui a été demandé de répondre à quelques questions, voire d'en poser à son tour. Ce rapide entretien ne peut pas être considéré comme prise de position de l'Association, puisqu'aucune réflexion sérieuse et concertée n'a pu s'élaborer, soit au sein des instances dirigeantes (Conseil national ou bureau), soit au sein des groupes régionaux, comme il est de tradition à l'ABF.

Sans concertation avec la profession comment espérer lui donner le sens de ses responsabilités et la foi dans ses missions ? C'est dans cet esprit que la section des bibliothèques publiques s'est attachée à redéfinir le réseau des bibliothèques françaises et a abouti au texte qui vous est proposé aujourd'hui.

Pour revenir au rapport de la Commission sur les Bibliothèques municipales classées, une première version vient de

nous être soumise. Clair et précis dans son analyse de la situation actuelle et des développements historiques de la notion de classement, ce rapport l'est bien moins dans ses projets pour l'avenir. Nous retiendrons cependant comme très positive, et conforme à nos vœux, la volonté de doter notre pays d'une loi pour les Bibliothèques publiques. En revanche, il nous paraît beaucoup moins pertinent, au nom de la décentralisation, de retirer aux collectivités locales la responsabilité de leurs fonds patrimoniaux et de transférer les conservateurs d'état chargés de gérer ces fonds sous la responsabilité des DRAC. En outre, nous demeurons attachés à une définition des fonctions de la BMC qui dépasse largement la seule notion de patrimoine ... Sur ce point, le rapport est bien faible.

Enfin remplacer les textes réglementaires existant par une politique purement contractuelle, malgré l'indéniable pouvoir d'incitation de la notion de partenariat, nous paraît receler d'autres dangers. Et en particulier celui de ne pas assurer un réel suivi et une réelle cohérence d'une politique de l'Etat en faveur de la Bibliothèque publique

Comme le rapport lui-même nous y invite, nous participerons aux groupes de travail qui se mettront en place : pour nous, le développement des bibliothèques ne fait que s'amorcer et ce mouvement doit être poursuivi dans tous les secteurs : Bibliothèque de France, Bibliothèques universitaires ou des collectivités territoriales, «tiers» réseau de la lecture publique, etc.

LES CORPS DE CONSERVATION DES BIBLIOTHÈQUES

En mars 1988, l'ABF s'est jointe aux associations de conservateurs des Archives et des Services du Patrimoine pour réclamer la parité de carrière pour tous les conservateurs. Nous continuons à vouloir le maintien de cette parité - de même que nos collègues de la Section BU forment le vœu d'être alignés sur certaines catégories de personnels non enseignants de l'Education Nationale (notamment les ingénieurs de recherche) - ce qui reviendrait à des déroulements de carrière à peu près identiques. Mais faut-il pour autant souhaité que soit mis fin à une unité de la gestion du corps d'Etat ? Et où situer la Bibliothèque Nationale ? Comment concilier le maintien d'un corps d'Etat dans les bibliothèques de lecture publique et la décentralisation ?

En février, j'étais invitée à une réunion organisée par M. Silicani, Directeur de l'administration Générale et de l'environnement culturel, au sujet de la création d'un corps de conservateurs du Patrimoine regroupant les conservateurs de musées, de fouilles, d'archives et de bibliothèques (ces derniers étant de beaucoup les plus nombreux). Ce projet envisageait une revalorisation des carrières et une formation commune dans une Ecole du Patrimoine de tous les conservateurs d'Etat ou territoriaux. Mais il n'avait pas encore défini des modalités d'admission et de formation propres aux futurs bibliothécaires. Depuis tous les conservateurs d'Etat ont reçu une lettre circulaire

du Directeur de Cabinet du Ministère de la Culture les informant des propositions à l'étude - qui, pour le moment, ne concernent plus les bibliothèques.

Vous conviendrez qu'il faut que la profession tout entière suive l'ensemble des questions statutaires en suspens et réagisse.

VIE DE L'ASSOCIATION.

Le déménagement a perturbé la vie de l'Association. Nous devons maintenant passer à un nouveau rythme de travail et redéfinir les tâches du secrétariat - notre objectif étant d'améliorer non seulement le suivi des adhésions, l'utilisation de l'outil informatique mais aussi la qualité de l'accueil et de l'ouverture vers nos différents partenaires.

Pierre Fénart a demandé à être déchargé du **Bulletin de l'Association** - nous le remercions chaleureusement de tout le travail qu'il a accompli comme rédacteur en chef. C'est désormais Anne-Marie Chaintreau qui en assume la responsabilité. **L'Annuaire** va connaître une nouvelle édition dont A.Pansu a assuré la parution : il sera commun à cinq associations de bibliothécaires et comportera plus de 4 000 entrées.

Deux enquêtes sociologiques sont conduites sous les auspices de l'ABF grâce au concours financier de la Direction du Livre. La première fait suite à une demande de cette Direction et est consacrée à la lecture en entreprises ; l'autre, dont nous avons depuis longtemps le projet, analyse - sous le titre «*Que sont lecteurs d'antan devenus ?*» - l'évolution des enfants qui fréquentent les sections jeunes.

Le Congrès de l'IFLA se prépare et plusieurs d'entre nous prennent une part très active dans cette préparation - ainsi que M. Boislève et ses collaborateurs de Synergie qui assurent la régie publicitaire. Pour cette occasion, la Revue **Techniques et Architecture** consacrera son numéro de Juin aux Bibliothèques - et **Livres Hebdo** publiera un cahier, en français et en anglais, sur les bibliothèques françaises.

A l'ancien bureau de l'ABF, j'adresse tous mes remerciements pour le sérieux avec lequel nous avons travaillé et l'amitié qui nous a réunis ; au nouveau, je présente tous mes vœux de réussite.

Jacqueline GASCUEL
Présidente 1985-89